

nouvelle autorisation. 909 millions de dollars en postes non budgétaires.

4. La différence entre les budgets principaux de 1974-1975 (23,296 millions de dollars) et l'autorisation finale pour 1973-1974 (20,989 millions de dollars) est de 2,307 millions de dollars desquels 1,942 millions étaient des postes budgétaires. Voici la répartition de certaines des principales augmentations:

Agence canadienne de développement internationale	\$ 50 millions
Santé nationale et bien-être social ..	1,286 millions
Postes	109 millions
Défense nationale	145 millions
Radio-Canada	60 millions
Environnement	51 millions
Agriculture	55 millions

Le Comité a questionné les témoins au sujet de ces augmentations et d'autres augmentations.

5. Le Comité s'est particulièrement réjoui d'entendre le Président du Conseil du Trésor dire qu'il espérait que les dépenses du gouvernement fédéral pour 1975-1976 ne représenteraient pas une part aussi importante, sinon moindre, du produit national brut, qu'en 1974-1975, faisant l'observation que votre Comité avait recommandé dans le passé que la part du gouvernement fédéral n'excede pas l'augmentation annuelle du produit national brut. Votre Comité désire réaffirmer ses recommandations à cet effet.

6. M. MacDonald a informé votre Comité que les postes du budget supplémentaire (A), dont le total s'élève à 889 millions de dollars pour les postes budgétaires et à 15 millions de dollars pour les postes non budgétaires, reposent sur des garanties spéciales données au cours de la dissolution du Parlement, à l'exception des postes suivants:

Crédit 52a Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—
Office de répartition des approvisionnements d'énergie \$330 millions

Crédit 41a Ministère de l'Industrie et du Commerce—
Céréales et graines oléagineuses \$ 79 millions

Respectueusement soumis,

Le vice-président,
H. O. SPARROW.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi concernant l'emploi de marques nationales de sécurité pour les pneus

de véhicules automobile et prévoyant l'établissement de normes de sécurité pour certains pneus de véhicule automobile importés au Canada ou exportés du Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bonnell, appuyé par l'honorable sénateur McGrand, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Heath, tendant à la deuxième lecture du Bill S-10, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux aliments du bétail»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Stanbury, appuyé par l'honorable sénateur Greene, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi prévoyant la codification et la révision permanentes des lois et des règlements du Canada»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les douanes»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McIlraith, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.